MENTIONS LÉGALES

1. Editeur du site

Le présent site internet *www.educ-aventure.fr* est édité par l'association EDUC'AVENTURE, Association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé au 12 Route de Galice Résidence Saint Christophe Bâtiment 3 Bis.
Numéro RNA : W131020240
Numéro SIRET : 108 973 652 00010
Directeur de la publication : AUTHEMAN Magalie, Présidente
Contact : *contact@educ-aventure.fr*

2. Hébergement du site

Le nom de domaine est hébergé par :
Hostinger, UAB
Jonavos g. 60C, 44192 Kaunas, Lituanie
Site : www.hostinger.fr

Le site web est conçu et administré via la plateforme Wix :
Wix Online Platform Limited
1 Grant's Row, Dublin 2, D02HX96, Irlande
Site : *www.wix.com*

3. Propriété intellectuelle

L'ensemble du contenu présent sur ce site (textes, visuels, graphismes, logos, vidéos, icônes, sons, univers et personnages des animations, etc.) est la propriété exclusive de l'association EDUC'AVENTURE ou de ses partenaires, sauf mention contraire.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission ou adaptation, totale ou partielle, de tout élément du site, par quelque moyen que ce soit, est interdite sans autorisation écrite préalable de l'association.

4. Responsabilité

Les informations diffusées sur le site EDUC'AVENTURE sont fournies à titre indicatif. L'association met tout en œuvre pour assurer leur exactitude et leur mise à jour, sans pouvoir garantir l'absence d'erreurs ou d'omissions.

Le site peut contenir des liens vers d'autres sites externes. L'association EDUC'AVENTURE ne saurait être tenue responsable du contenu de ces sites ni des éventuels dommages résultant de leur utilisation.

5. Données personnelles et cookies

Les modalités de collecte, de traitement et de protection des données personnelles, ainsi que la gestion des cookies, sont détaillées dans la Politique de confidentialité, accessible depuis le pied de page du site.

6. Droit applicable

Les présentes mentions légales sont régies par le droit français. En cas de litige, et à défaut de résolution amiable, la compétence est attribuée aux tribunaux d'Aix-en-Provence.

Dernière mise à jour le 12/09/2026